

## **En Savoir Plus– Les avis et notations**

### **Qui peut réaliser une notation ou déposer un avis ?**

Seul le Client qui a conclu un Contrat de Prestation avec un Prestataire via la Plateforme OGUSTINE a la faculté, à la fin de la Prestation, de noter ou déposer un avis concernant la Prestation qui a été réalisée.

A la fin de la Prestation, le Client recevra un courrier électronique lui permettant d'accéder à l'espace de notation et d'avis.

### **La notation**

Le Client procède à une notation individuelle de la Prestation qu'il a reçue sur la base de plusieurs critères prédéfinis à savoir :

- Ponctualité
- Amabilité
- Qualité

La notation individuelle est uniquement communiquée au Prestataire.

La notation du Prestataire publiée sur la Plateforme OGUSTINE est une notation globale. Elle correspond à la moyenne des notations qui auront été réalisées. Cette notation globale est actualisée à chaque nouvelle notation individuelle d'un Client. A côté de la notation globale sont précisés :

- Le nombre total de Client ayant procédé la notation,
- La date de la dernière notation réalisée.

La mise à jour de la notation du Prestataire est automatique. OGUST n'exerce aucun contrôle ni a priori, ni a posteriori, sur la notation individuelle ou globale.

### **Les avis**

Le Client peut envoyer un avis ou commentaire concernant la Prestation qui a été réalisée.

Cet avis est automatiquement transmis au Prestataire, accompagné de la date d'exécution de la Prestation reçue par le Client.

Seul le Prestataire peut décider la publication des avis sur la Plateforme OGUSTINE à son entière discrétion. Le Prestataire ne peut pas modérer l'avis, il peut soit en décider la publication soit en refuser la publication.

OGUST n'exerce aucun contrôle, ni a priori, ni a posteriori, sur le contenu de l'avis publié.